

Banque de Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 14, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, Section B, sous le numéro 5310 (la « Banque » ou « nous ») est attentive à la vie privée des personnes dont elle traite les données à caractère personnel et souhaite préserver leur confiance.

En cela, la présente notice vise à présenter de manière détaillée la façon dont la Banque traite vos données à caractère personnel pour la signature électronique de documents par le biais de plateformes de signature électronique.

La présente notice complète notre [Politique de Protection des Données](#) disponible sur le site Internet de la Banque.

La Banque utilise l'application [LuxTrust COSI](#) et toutes autres plateformes ou moyens tels que communément convenus entre la Banque et ses clients pour permettre à ses clients de signer des documents par voie électronique.

1. Finalités et base juridique du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel

Nous traitons les données de nos clients liées à leur signature électronique afin de leur permettre la signature électronique de documents contractuels ou autres.

L'utilisation de la signature électronique sert à simplifier formellement et à accélérer le processus d'apposition d'une signature juridiquement valable sur les documents. L'usage de signatures électroniques sert également de moyen d'authentification et de preuve dans le cadre d'engagements contractuels.

À ce titre, la base juridique du traitement de vos données est l'article 6, paragraphe 1, point f), du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, c'est-à-dire le traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Banque et nos clients. Les intérêts légitimes poursuivis par la Banque sont la simplification et l'accélération du processus d'engagement contractuel et d'authentification et notamment la prévention de la fraude.

Les données des clients recueillies lors de la signature électronique d'un document sont traitées :

- à des fins d'authentification et d'exécution commerciale, en particulier pour la conclusion et l'exécution d'accords et de contrats entre la Banque et ses clients ainsi que les services accessoires et complémentaires fournis par la Banque à ses clients,
- pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires, y compris les litiges et la gestion des réclamations,
- pour la prévention, la détection et l'investigation de fraude.

2. Quels types de données traitons-nous ?

Les données relatives à la signature électronique de nos clients comprennent la signature en tant que telle et les données de contact associées à cette signature. Ces données de contact incluent : le nom, le prénom, et l'adresse email professionnelle du signataire.

3. Combien de temps sont conservées vos données ?

Vos données relatives à la signature électronique sont supprimées dès que vous n'utilisez plus le service de signature électronique. Nous conservons cependant une copie des documents sur lequel

vous avez apposé votre signature électronique tout au long de leur exécution et pour une durée maximale de dix ans à compter de la fin des relations contractuelles avec vous.

4. Quels sont les destinataires des données ?

Les données relatives à votre signature électronique sont transmises sur la plateforme de signature électronique COSI de LuxTrust hébergée à Luxembourg par la société eBRC ainsi qu'à toutes les autres plateformes ou moyens tels que communément convenus entre la Banque et ses clients. En interne, la Banque n'a pas accès à vos identifiants vous permettant de signer électroniquement des documents. La Banque conserve uniquement une copie numérique des documents sur lesquels vous avez apposé votre signature électronique. Les départements impliqués dans la provision des services accessoires et complémentaires requis ont accès aux documents sur lesquels vous avez apposé votre signature électronique. Quand la loi le lui permet ou l'y oblige, la Banque peut également partager ces documents avec des tiers, tels que des notaires, avocats ou les autorités compétentes, aux fins de la provision de nos services.

5. Les données sont-elles transférées en-dehors de l'Espace Économique Européen ?

Aucun transfert hors de l'Espace Économique Européen n'a lieu dans le cadre de l'apposition de la signature électronique via la plateforme Luxtrust COSI ainsi qu'à toutes les autres plateformes ou moyens tels que communément convenus entre la Banque et ses clients à moins qu'un accord contraire n'existe entre la Banque ou ses clients. En ce qui concerne le transfert de documents sur lesquels votre signature électronique a été apposée, merci de vous référer à notre Politique de Protection des Données générale, disponible sur le site Internet de la Banque.

6. Existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage

Aucune prise de décision automatisée, y compris un profilage, n'est réalisée sur base de votre signature électronique.

7. Conséquences de la non-fourniture de ces données / Opposition au traitement

En cas du refus d'apposition de votre signature électronique ou d'opposition de votre part au traitement de vos données relatives à la signature électronique, la Banque ne sera pas en mesure de vous proposer le service de signature électronique.

8. Vous avez d'autres questions ?

Pour plus d'informations sur la protection de vos données nous vous invitons à consulter notre Politique de Protection des Données générale.

9. Mises à jour de la notice d'information

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document en ligne sur le site Internet de la Banque, et nous vous informerons de toute modification significative par le biais de nos canaux de communication habituels.